

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 15 novembre 2010 à 19h30, à la MRC de la Jacques-Cartier, 60, rue St-Patrick, Shannon (Québec).

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, conseiller
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENCE MOTIVÉE : Monsieur Jacques Coulombe, conseiller

Ouverture de la séance

Le Maire, Monsieur O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

8247- Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte l'ordre du jour de la séance du 15 novembre 2010 en y ajoutant cependant le point suivant :

a) Adoption d'une Charte sur le bois;

8248- Acceptation du procès-verbal des délibérations de la séance du 18 octobre 2010

Il est proposé par M. Jocelyn Boivin, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 30 septembre et 18 octobre 2010, tel que soumis.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8249 –Acceptation des listes et rapports mensuels

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2010;
- Conciliation bancaire au 31 octobre 2010;
- Rapport budgétaire pour le mois d'octobre 2010 ;

8250-Certificats de crédits disponibles

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accepte les certificats de crédits disponibles portant les numéros 1000277 à 1000299 inclusivement, tel que préparés par la secrétaire-trésorière.

8251 - Rapport de l'inspecteur

Il est proposé par M. Claude Lessard, appuyé par M. Guy Jacob et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour le mois d'octobre 2010 pour une valeur de travaux de 86 700 \$.

Pour ce qui est du dossier pour lequel on demandait la fermeture d'un cours d'eau, le dossier a été transmis à la MRC qui doit contacter le ministère de l'Environnement.

8252- Rapport de la directrice générale

- a) Assurance pour la fibre optique du réseau internet.

Madame Viviers informe les membres qu'elle a pris des informations concernant les assurances que nous devons détenir en tant que propriétaire du réseau internet.

Selon la Mutuelle des Municipalités du Québec, puisque nous serons propriétaire du réseau internet haute vitesse, ce ne serait pas à la Ville à assurer la responsabilité civile, ni l'Erreur et Omission. Ce serait plutôt au gestionnaire d'assurer ces responsabilités.

Cependant, nous devrions nous assurer pour la fibre optique. Il nous suffit de leur transmettre la valeur de cette fibre et la MMQ acceptera de nous assurer.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

b) Nouvel horaire de la Régie régionale pour 2011.

Madame Viviers veut préciser que le nouvel horaire des collectes pour les déchets et matières recyclables pour l'année 2011 sera distribué avec la prochaine édition du Tour du Lac en décembre prochain. Il est à noter qu'en 2011, les collectes se feront le lundi.

c) Paniers de Noël pour les démunis

Madame Viviers mentionne que par les années passées, la coutume était que les conseillers et le personnel donnait un montant ou des denrées alimentaires pour préparer des Paniers de Noël pour les démunis des municipalités voisines.

Après discussion il est convenu que la Ville donnera un montant de 500 \$ et si les membres du conseil et le personnel veulent en ajouter, nous remettrons le tout au Service d'Entraide de Ste-Catherine. Madame Viviers ajoutera également un mot dans Le Tour du Lac pour inciter les citoyens à donner pour les démunis.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil prend acte du rapport de la directrice générale.

8253 – Suivi du dossier 432, Chemin Thomas-Maher

Madame Viviers mentionne que les procureurs des deux parties négocient et qu'un règlement devrait intervenir sous peu puisque la partie adverse a demandé à ses procureurs de suspendre en vue d'un règlement.

8254 – Suivi du dossier du 146 Chemin Thomas-Maher.

Madame Viviers mentionne que les procédures suivent leur cours dans ce dossier également et que les procureurs négocient ensemble.

8255 – Demande de dérogation mineure pour le 554, Chemin Thomas-Maher

Monsieur Bourgault précise que le propriétaire du 554 nous a laissé savoir qu'il déferait le patio qui avait été fait avant la fin de novembre 2010 mais qu'il avait l'intention de le refaire au printemps. Ce point est reporté à la prochaine séance pour en faire le suivi.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8256 – Vidanges de fosses septiques pour 2009

Monsieur Bourgault mentionne que neuf (9) citoyens ont reçu deux (2) avis concernant la vidange de leur fosse septique qui était due en 2009. De plus, pour l'année 2010, 17 autres citoyens sont dus puisqu'ils n'ont pas transmis la preuve de vidange de fosse septique.

Après discussion, il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'inspecteur à émettre des constats d'infraction avec imposition de l'amende minimale aux citoyens qui n'ont pas fourni de preuve de vidange de leur fosse septique alors qu'ils devaient le faire avant le 31 décembre 2009. Quant à ceux qui étaient supposés le faire en 2010, il faut leur envoyer un avis avec une formule d'engagement qu'ils le feront au plus tard le 15 juin 2011.

8257 – Cadeau de bienvenue pour les nouveaux résidents

Mme Viviers explique aux membres du Conseil que l'Association des gens d'affaires de Ste-Catherine a instauré une campagne publicitaire favorisant l'achat local.

En fait, c'est en collaboration avec la Ville, ça ne coûte rien et ça informe les nouveaux arrivants des services offerts dans la région. La Ville remet à l'association le nom des nouveaux propriétaires qui viennent s'établir chez nous. Madame Katia Savoie prend rendez-vous avec le nouveau propriétaire et se rend chez lui pour lui remettre une plante ainsi que des échantillons de produits, certificats cadeaux de tous les gens d'affaires de la région.

Ils ont déjà commencé à Ste-Catherine et il semble que cette initiative soit très bien accueillie. Il est suggéré de demander à Madame Savoie si elle pourrait être accompagnée du Conseiller du district du nouveau propriétaire qui pourrait par la même occasion se présenter et lui remettre notre pochette de bienvenue.

Il est proposé par M. Guy Jacob, appuyé par M. Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité d'adhérer à ce nouveau service et d'autoriser la directrice générale à remettre le nom des nouveaux propriétaires à Madame Savoie qui prendra rendez-vous avec nous pour la distribution du panier de bienvenue.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8258 – Nomination d'un fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement de contrôle intérimaire no 2010-41.*

Il est proposé par M. Michel Croteau, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil nomme Monsieur Denis Bourgault à titre de fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement de contrôle intérimaire no 2010-41.*

8259 – Adoption du budget et des quotes-parts 2011 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Il est proposé par Monsieur Jacques Tessier, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le budget et les quotes-parts de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf pour l'année 2011.

8260 – Avis de motion, présentation du budget 2011

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Guy Jacob, qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2011, fixer le taux de la taxe foncière, fixer également la date de l'envoi des comptes de taxes ainsi que la date du paiement des versements sur lesdits comptes de taxes.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes.*

8261 – Avis de motion, compensation sur les biens fonds non imposables

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Jocelyn Boivin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour imposer au cours de l'année 2011 une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes.*

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8262 – Adoption du projet de Règlement adoptant un plan d’urbanisme en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010

Le Maire, M. O’Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-209 adoptant un plan d’urbanisme en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l’avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l’article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-209 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Boivin, appuyé par Monsieur Guy Jacob et il est résolu à l’unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-209, tel que rédigé.

8263 – Adoption du projet de Règlement de zonage en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010

Le Maire, M. O’Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-210 relatif au zonage en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l’avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l’article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-210 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Croteau, appuyé par Monsieur Claude Lessard et il est résolu à l’unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-210, tel que rédigé.

8264 – Adoption du projet de Règlement de lotissement en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010.

Le Maire, M. O’Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-211 relatif au lotissement en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-211 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-211, tel que rédigé.

8265 – Adoption du projet de Règlement de construction en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010.

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-212 relatif à la construction en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-212 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-212, tel que rédigé.

8266 – Adoption du projet de règlement relatif aux dérogations mineures en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010 (2010-213)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-213 relatif aux dérogations mineures en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-213 et renoncent à sa lecture.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

Il est proposé par Monsieur Claude Lessard, appuyé par Monsieur Michel Croteau, et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-213, tel que rédigé.

8267 – Adoption du projet de Règlement relatif au Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010 (2010-214)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le projet de règlement relatif au Comité consultatif d'urbanisme de zonage numéro 2010-214 pour Ville de Lac-Saint-Joseph.

Une demande de dispense de lecture de ce projet de règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du projet de règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 2010-214 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le projet de règlement numéro 2010-214, tel que rédigé.

8268 – Adoption du projet de Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010 (2010-215)

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2010-215 relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme en remplacement de celui adopté le 18 octobre 2010.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2010-215 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Monsieur Michel Croteau, appuyé par Monsieur Jocelyn Boivin et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2010-215, tel que rédigé.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

8269 – Avis de l'assemblée publique aux fins de consultation des règlements d'urbanisme

Il est proposé par Monsieur Guy Jacob, appuyé par Monsieur Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil fixe une assemblée publique aux fins de consultation des règlements d'urbanisme au lundi 13 décembre 2010 à 19h00 au bureau de la MRC de la Jacques-Cartier, 60 rue St-Patrick, Shannon, et autorise la directrice générale à publier ledit avis d'assemblée publique dans le Courrier de Portneuf le 24 novembre 2010 et à transmettre ledit avis par courrier à chacun des propriétaires de la municipalité au plus tard le 15eme jour qui précède la tenue de l'assemblée, le tout en vertu des art. 109.3 et 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

8270 – Engagement municipal en faveur de l'utilisation du bois comme principale composante dans la construction d'édifices publics et privés et signature de la Charte sur le bois.

- › ATTENDU QUE la protection de l'environnement et le développement durable sont des priorités pour notre administration ;
- › ATTENDU QUE le bois est une ressource renouvelable permettant le développement durable ;
- › ATTENDU QUE l'utilisation du bois dans la construction d'édifices est reconnue comme une stratégie efficace dans la lutte aux changements climatiques ;
- › ATTENDU QUE la transformation du bois est moins énergivore que la production de l'acier et du béton ;
- › ATTENDU QUE chaque mètre cube de bois utilisé dans la construction d'un immeuble permet de retirer de l'atmosphère une tonne de CO₂ ;
- › ATTENDU QUE le bois est un matériau pouvant être utilisé pour les structures des édifices en respect du Code de la construction et du Code de sécurité incendie ;
- › ATTENDU QUE le bois est un matériau disponible et que le Québec compte le plus grand nombre d'usines de solives et de poutres d'ingénierie en bois en Amérique du Nord ;
- › ATTENDU QUE l'économie de plus de deux cents municipalités au Québec repose en grande partie sur l'activité forestière ;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- › ATTENDU QUE le secteur forestier traverse la pire crise de son histoire et que ses impacts compromettent l'avenir de nombreuses communautés locales ;
- › ATTENDU QUE la construction des bâtiments publics représente une opportunité de relance économique pour les entreprises et les travailleurs de l'industrie du bois ;
- › ATTENDU QUE la municipalité est en mesure de poser un geste de solidarité en joignant le rang des villes qui privilégient l'utilisation du bois ;
- › ATTENDU QUE la municipalité, comme les administrations publiques en général, doit tenir compte du rapport qualité-prix dans la réalisation de ses projets ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et adopté à la majorité que **Ville de Lac-Saint-Joseph** privilégie l'utilisation du bois de charpente dans la construction de tous ses édifices publics et que cette orientation se reflète dès la conception des devis, dans le respect des normes prévues au Code de construction, au Code de sécurité incendie et de toute autre norme applicable aux édifices visés ;

Que la municipalité, dans ses appels d'offres pour la construction de tels édifices publics, donne instruction à tous les soumissionnaires de se conformer au devis en présentant une soumission comprenant une structure en bois ;

Que la municipalité encourage les demandeurs de permis de construction à utiliser le bois comme principal matériau pour la structure de leur édifice ;

Que la municipalité favorise également l'utilisation du bois d'apparence dans la construction d'édifices publics et encourage les demandeurs de permis de rénovation à utiliser le bois d'apparence dans la réalisation de leurs projets ;

Que la municipalité fasse connaître, par les moyens de communications disponibles, les avantages de l'utilisation du bois dans les projets de construction ;

Que la municipalité joigne les rangs de la Coalition bois Québec et qu'elle en signe la Charte transmise par la Coalition Bois Québec.

Que le greffier de la municipalité fasse parvenir copie de cette résolution aux instances suivantes :

- › la Coalition bois Québec ;

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

- › la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;
- › la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;
- › le ministre des Ressources naturelles et de la Faune ;
- › l'Union des municipalités du Québec ou la Fédération des municipalités du Québec ;
- › le représentant de la circonscription à l'Assemblée nationale.

8271 – Levée de la séance.

Il est proposé par M. Jacques Tessier, appuyé par M. Claude Lessard et il est résolu à l'unanimité de lever cette séance à 20h45.

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire